Mères cheffes de familles monoparentales à l’aide sociale : profil et parcours

La situation particulière des cheffes[1] de familles monoparentales qui bénéficient de l’aide sociale mérite d’être mise en lumière. C’est l’objectif du rapport rédigé sur mandat du canton de Neuchâtel par Ornella Larenza, chercheuse impliquée dans le pôle de recherche LIVEs[2].

Il ressort de l’étude que dans le canton de Neuchâtel, un petit tiers des bénéficiaires de l’aide sociale vit dans un foyer monoparental.
Parmi ces 1331 foyers, 22,9% travaillent. L’aide sociale économique est demandée en premier lieu à cause de moyens insuffisants (62,43%), puis à cause d’un défaut de paiement des pensions alimentaires (31,4%), enfin pour d’autres raisons, telles qu’une demande AI en cours.

Les foyers monoparentaux restent souvent relativement longtemps tributaires des prestations de l’aide sociale. L’étude a montré que les cheffes de familles monoparentales avaient souvent accumulé des désavantages au cours de leur vie, qui « *ont contribué à l’entrée à l’aide sociale par leur action lente de fragilisation de l’individu au fil du temps.* » Parmi ces désavantages, l’on peut citer l’origine familiale, le parcours scolaire, la vie de couple, la santé, la migration, ainsi que souvent des emplois aux horaires atypiques ou de nuit et de bas salaires. La monoparentalité ne peut pas être considérée comme la cause unique qui provoquerait l’entrée à l’aide sociale, mais comme un facteur aggravant d’une situation déjà difficile.

Les freins à la sortie de l’aide sociale sont relevés : en particulier, un manque de solution de garde fiable et des frais des structures d’accueil non pris en charge par l’aide sociale, tout comme les frais de formation. L’étude pointe l’importance de prévenir le cumul des désavantages au fil du temps.

Si les bénéficiaires de l’aide sociale énumèrent tant les aspects positifs que les côtés négatifs du dispositif d’aide sociale, elles soulignent la stigmatisation qui accompagne le fait de percevoir de l’aide sociale économique, notamment dans les rapports avec l’école. Elles aimeraient qu’existent des occasions de rencontres et d’échanges entre bénéficiaires et que les transports soient payés. Des mesures de ce type contribueraient à éviter l’isolement et les conséquences néfastes sur la santé psychique.

Le rapport : cliquez ici
Le projet « monoparentalité » du pôle de recherche LIVEs : cliquez ici

---

[1] Le
féminin est de mise dans un domaine où, sur les 1331 foyers monoparentaux qui percevaient des prestations d’aide sociale en 2016 dans le Canton de Neuchâtel,
seuls 120 ont un homme à leur tête.

[2] https://www.centre-lives.ch/fr